



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement  
(CE) No. 1907/2006

## ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE

### RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE  
 UFI : SC0A-6N1R-VF0D-X830  
 Code du produit : 2343000  
 Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectant de surface  
 Type de substance : Mélange  
 Information pour la dilution du produit : 5.0 %

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Laboratoires ANIOS  
 1 rue de l'Espoir  
 59260 Lezennes, France Tel. + 33 (0)3 20 67 67 67  
 Fax. + 33 (0)3 20 67 67 68  
 fds@anios.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : + 33(0)1 45 42 59 59  
 Numéro téléphonique du centre anti-poison : 03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Date de Compilation/Révision : 12.03.2024  
 Version : 1.2

### RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

**produit pur**  
 Liquides comburants, Catégorie 2 H272  
 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290  
 Irritation cutanée, Catégorie 2 H315  
 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire H335  
 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H411

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412

**2.2 Éléments d'étiquetage**
**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**
**produit pur**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
 H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Peroxyde d'hydrogène  
 Acide acétique  
 Acide peracétique

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Mention de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

**2.3 Autres dangers**

**produit pur**

Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux.

**RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2 Mélanges**

**produit pur**

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1 231-765-0 01-2119485845-22	Nota B Liquides comburants Catégorie 1; H271 Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Toxicité aiguë Catégorie 4; H332 Corrosion cutanée Sous-catégorie 1A; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H335 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3; H412  Liquides comburants Catégorie 1 H271 >= 70 % Liquides comburants Catégorie 2 H272 50 - < 70 % Corrosion cutanée Catégorie 1A H314 >= 70 % Corrosion cutanée Catégorie 1B H314 50 - < 70 % Irritation cutanée Catégorie 2 H315 35 - < 50 % Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318 8 - < 50 % Irritation oculaire Catégorie 2 H319 5 - < 8 % Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H335 >= 35 %	>= 8 - < 10
Acide acétique	64-19-7 200-580-7 01-2119475328-30	Nota B Liquides inflammables Catégorie 3; H226 Corrosion cutanée Sous-catégorie 1A; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318  Corrosion cutanée Catégorie 1A H314 >= 90 %	>= 5 - < 10

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

		Corrosion cutanée Catégorie 1B H314 25 - < 90 % Irritation cutanée Catégorie 2 H315 10 - < 25 % Irritation oculaire Catégorie 2 H319 10 - < 25 %	
Acide peracétique	79-21-0 201-186-8 01-2119531330-56	Liquides inflammables Catégorie 3; H226 Peroxydes organiques Type D; H242 Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Toxicité aiguë Catégorie 4; H332 Toxicité aiguë Catégorie 4; H312 Corrosion cutanée Catégorie 1A; H314 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H335 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H410  Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H335 >= 1 % M = 1 M (chronique) = 10	>= 1 - < 2.5

**produit à la dilution d'emploi conseillée**  
**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Acide peracétique	79-21-0 201-186-8 01-2119531330-56	Liquides inflammables Catégorie 3; H226 Peroxydes organiques Type D; H242 Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Toxicité aiguë Catégorie 4; H332 Toxicité aiguë Catégorie 4; H312 Corrosion cutanée Catégorie 1A; H314 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H335 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H410  Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H335 >= 1 % M = 1 M (chronique) = 10	>= 0.025 - < 0.1
<b>Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :</b>			
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1 231-765-0 01-2119485845-22	Liquides comburants Catégorie 1; H271 Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Toxicité aiguë Catégorie 4; H332 Corrosion cutanée Sous-catégorie 1A; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H335 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3; H412	>= 0.25 - < 0.5

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

		Liquides comburants Catégorie 1 H271 $\geq$ 70 % Liquides comburants Catégorie 2 H272 50 - < 70 % Corrosion cutanée Catégorie 1A H314 $\geq$ 70 % Corrosion cutanée Catégorie 1B H314 50 - < 70 % Irritation cutanée Catégorie 2 H315 35 - < 50 % Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318 8 - < 50 % Irritation oculaire Catégorie 2 H319 5 - < 8 % Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H335 $\geq$ 35 %	
Acide acétique	64-19-7 200-580-7 01-2119475328-30	Liquides inflammables Catégorie 3; H226 Corrosion cutanée Sous-catégorie 1A; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318  Corrosion cutanée Catégorie 1A H314 $\geq$ 90 % Corrosion cutanée Catégorie 1B H314 25 - < 90 % Irritation cutanée Catégorie 2 H315 10 - < 25 % Irritation oculaire Catégorie 2 H319 10 - < 25 %	$\geq$ 0.25 - < 0.5

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**
**4.1 Description des premiers secours**
**produit pur**

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Utilisez un savon doux, si disponible. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

En cas de contact avec la peau	: Rincer abondamment à l'eau.
En cas d'ingestion	: Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas d'inhalation	: Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****produit pur****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Eau
Moyens d'extinction inappropriés	: Mousse Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Poudre chimique sèche

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Équipements de protection particuliers des pompiers  
Oxydant. Le contact avec d'autres matières peut provoquer un feu.  
En se décomposant, il libère de l'oxygène qui peut intensifier le feu.  
Matière comburante pouvant réagir facilement avec d'autres matières, surtout si elle est chauffée.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Produits de combustion dangereux : En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :  
Oxydes de carbone

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## **ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **produit pur**

Conseil pour les non-secouristes : Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans le sens opposé au vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié. Mettre toutes les sources inflammables hors de danger et les tenir éloignées. Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

#### **produit à la dilution d'emploi conseillée**

Conseil pour les non-secouristes : S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié. Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

#### **produit pur**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines. NE PAS fermer hermétiquement les récipients défectueux, y compris les bidons (risque d'éclatement dû à la décomposition du produit).

#### **produit à la dilution d'emploi conseillée**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **produit pur**

Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Isoler le déchet en évitant de le laisser en contact avec des matières incompatibles. En cas de petit déversement, contenir avec du sable ou de la vermiculite, et diluer le produit retenu au minimum 10 fois avec de l'eau. Transférer dans un container dont la partie supérieure est ouverte, puis emmener vers une zone sécurisée pour neutralisation\* / élimination. En cas de déversement important, contenir le produit déversé et évacuer la zone. Rester éloigné jusqu'à ce que la réaction se stabilise, puis collecter pour élimination. L'obtention de l'accord des autorités ou de la compagnie des eaux locales doit être obtenu s'il est envisagé de rejeter dans les égouts. \* Neutralisation : une fois dilué, neutraliser avec un alcali approprié comme le bicarbonate de sodium. Les matériaux combustibles exposés à ce produit doivent être immédiatement rincés avec de grandes quantités d'eau pour s'assurer que tous le produit a été éliminé. Le produit résiduel qui peut sécher sur les matériaux organiques tels que les chiffons, les vêtements, le papier, les tissus, le coton, le cuir, le bois, ou les autres combustibles peut s'enflammer spontanément et provoquer

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## **ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

un incendie.

### **produit à la dilution d'emploi conseillée**

Méthodes de nettoyage : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## **RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **produit pur**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protectio

#### Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

### **produit à la dilution d'emploi conseillée**

Conseils pour une manipulation sans danger : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protectio

#### Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **produit pur**

Exigences concernant les : Ne pas fermer les conteneurs hermétiquement. Conserver dans

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

aires de stockage et les  
conteneurs

un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des agents réducteurs. Tenir éloigné de toute matière combustible. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés. Selon l'évolution des gaz, les conteneurs insuffisamment aérés peuvent éclater sous l'effet de la pression.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Matériau plastique  
Matière non-appropriée: Aluminium, Acier doux

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

produit pur

**RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**
**8.1 Paramètres de contrôle**

produit pur

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	VME	1 ppm 1.5 mg/m3	FR VLE
Autres informations	Valeurs limites indicatives	Valeurs limites indicatives		
Acide acétique	64-19-7	TWA	10 ppm 25 mg/m3	2017/164/EU
Autres informations	Indicatif			
		STEL	20 ppm 50 mg/m3	2017/164/EU
Autres informations	Indicatif			
		VME	10 ppm 25 mg/m3	FR VLE
Autres informations	VLR indicatives	Valeurs limites réglementaires indicatives		
		VLCT (VLE)	20 ppm 50 mg/m3	FR VLE
Autres informations	VLR indicatives	Valeurs limites réglementaires indicatives		

**DNEL**

Peroxyde d'hydrogène : Utilisation finale: Travailleurs

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

		<p>Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1.4 mg/m3</p> <p>Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: court terme - systémique Valeur: 3 mg/m3</p>
Acide acétique	:	<p>Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 25 mg/m3</p> <p>Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 25 mg/m3</p> <p>Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 25 mg/m3</p> <p>Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 25 mg/m3</p>
Acide peracétique	:	<p>Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0.56 mg/m3</p> <p>Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.56 mg/m3</p> <p>Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0.56 mg/m3</p> <p>Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 0.56 mg/m3</p> <p>Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0.28 mg/m3</p> <p>Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques</p>

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

	<p>Valeur: 0.28 mg/m<sup>3</sup></p> <p>Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0.28 mg/m<sup>3</sup></p> <p>Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 0.28 mg/m<sup>3</sup></p> <p>Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Oral(e) Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1.25 mg/m<sup>3</sup></p> <p>Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Oral(e) Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 1.25 mg/m<sup>3</sup></p>
--	--

**PNEC**

Acide peracétique	<p>: Eau douce Valeur: 0.000224 mg/l</p> <p>Sédiment d'eau douce Valeur: 0.00018 mg/kg</p> <p>Eau Valeur: 0.051 mg/l</p> <p>Sol Valeur: 0.32 mg/kg</p>
-------------------	--

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**produit pur**
**Mesures techniques appropriées**

Mesures d'ordre technique : Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

**Mesures de protection individuelle**

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du : Lunettes de sécurité à protection intégrale

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

visage (EN 166)	Écran facial
Protection des mains (EN 374)	: En cas de contact possible avec la peau, il est recommandé de porter des gants afin d'éviter un effet d'oxydation (ex. blanchiment de la peau). Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Gants Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures Épaisseur minimale de 0.7 mm pour le butyle et de 0.4 mm pour le nitrile ou équivalent (se référer aux conseils des fabricants/distributeurs de gants). Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Protection de la peau et du corps (EN 14605)	: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection respiratoire (EN 143, 14387)	: Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences réglementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

**produit à la dilution d'emploi conseillée****Mesures techniques appropriées**

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les travailleurs.

**Mesures de protection individuelle**

Mesures d'hygiène	: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.
Protection des yeux/du visage (EN 166)	: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection des mains (EN 374)	: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection de la peau et du corps (EN 14605)	: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection respiratoire (EN 143, 14387)	: Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

exigences réglementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

**RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

	produit pur	produit à la dilution d'emploi conseillée
État physique	: liquide	liquide
Couleur	: Incolore	Incolore
Odeur	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
pH	: 2.3	3.0
Caractéristiques de la particule		
Evaluation	: sans objet	sans objet
Taille des particules	: sans objet	sans objet
Répartition de la taille des particules	: sans objet	sans objet
Empoussiérage	: sans objet	sans objet
Surface spécifique	: sans objet	sans objet
Charge de surface/Potentiel zêta	: sans objet	sans objet
Forme	: sans objet	sans objet
Crystallinité	: sans objet	sans objet
Traitement de surface /Revêtements	: sans objet	sans objet
Point d'éclair	: Non applicable	
Seuil olfactif	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Taux d'évaporation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Inflammabilité	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Pression de vapeur	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Densité de vapeur relative	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Densité et / ou densité relative	: env. 1.1
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Température d'auto-inflammation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Décomposition thermique	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Viscosité, cinématique	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Propriétés explosives	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange est classé comme comburant dans la catégorie 2.

**9.2 Autres informations**

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

**RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****produit pur****10.1 Réactivité**

Se décompose en chauffant. Risque potentiel de danger exothermique.

**10.2 Stabilité chimique**

Se décompose par chauffage.

Une contamination peut provoquer une augmentation dangereuse de la pression - des récipients fermés peuvent rompre.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux.

**10.4 Conditions à éviter**

Sources directes de chaleur.  
Exposition au soleil.

**10.5 Matières incompatibles**

Aluminium  
Acier doux

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## **ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :  
Oxydes de carbone

### **RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

##### **produit pur**

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

##### **Produit**

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : 4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 5 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

##### **Composants**

- Toxicité aiguë par voie orale : Peroxyde d'hydrogène DL50 Rat: 486 mg/kg  
Acide acétique DL50 Rat: 3,310 mg/kg

##### **Composants**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

Toxicité aiguë par inhalation : Acide peracétique 4 h CL50 Rat: 1.5 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

**Composants**

Toxicité aiguë par voie cutanée : Acide acétique DL50 Lapin: 1,060 mg/kg

**Effets potentiels sur la santé**

**produit pur**

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Peau : Provoque une irritation de la peau.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Peut irriter le système respiratoire. Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Expérience de l'exposition humaine**

**produit pur**

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Irritation

Ingestion : Aucun symptôme connu ou attendu.

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Contact avec les yeux : Aucun symptôme connu ou attendu.

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou attendu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou attendu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou attendu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE

### 11.2 Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien** : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Autres informations** : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Écotoxicité

#### produit pur

Effets sur l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### produit à la dilution d'emploi conseillée

Effets sur l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### produit pur

##### Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

#### Composants

Toxicité pour les poissons : Peroxyde d'hydrogène  
96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 16.4 mg/l

Acide acétique  
96 h CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): > 1,000 mg/l

Acide peracétique  
96 h CL50: 0.8 mg/l

#### Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : Acide acétique  
48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie ): 39.6 mg/l

Acide peracétique  
48 h CE50: 0.73 mg/l

#### Composants

Toxicité pour les algues : Peroxyde d'hydrogène  
72 h CE50 Skeletonema costatum (diatomée marine): 1.38 mg/l

Acide acétique  
72 h CE50 Skeletonema costatum (algue marine): > 1,000 mg/l

Acide peracétique

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

72 h CE50: 0.7 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Produit**

Donnée non disponible

**Composants**

Biodégradabilité : Peroxyde d'hydrogène  
Résultat: Non applicable - inorganique

Acide acétique  
Résultat: Facilement biodégradable.

Acide peracétique  
Résultat: Facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit**

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**produit pur**

Produit : Ne pas contaminer les collecteurs d'eaux pluviales, les cours d'eau naturels ou le sol avec le produit chimique ou le contenant

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE

usagé. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

- Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux
- Guide pour la sélection du code déchet : Déchets organiques contenant des substances dangereuses. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du déchet et d'élimination appropriées en accord avec la réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC) et la réglementation locale.

### produit à la dilution d'emploi conseillée

Produit : Ne pas contaminer les collecteurs d'eaux pluviales, les cours d'eau naturels ou le sol avec le produit chimique ou le contenant usagé. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

## RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### produit pur

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

#### Transport par route (ADR/ADN/RID)

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : 3149
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 5.1 (8)
- 14.4 Groupe d'emballage : II
- 14.5 Dangers pour l'environnement : oui
- 14.6 Précautions particulières à prendre par : Aucun(e)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE**

l'utilisateur

**Transport aérien (IATA)**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : 3149  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixture stabilized  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 5.1 (8)  
 14.4 Groupe d'emballage : II  
 14.5 Dangers pour l'environnement : Yes  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : None

**Transport maritime (IMDG/IMO)**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : 3149  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 5.1 (8)  
 14.4 Groupe d'emballage : II  
 14.5 Dangers pour l'environnement : Yes  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : None  
 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Not applicable.

**RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 5 % ou plus mais moins de 15 %: Agents de blanchiment oxygénés

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs**

Ce produit est réglementé (il contient des substances soumises à signalement ou à restrictions) par le règlement (EU) 2019/1148 (précurseurs d'explosifs) : toutes les transactions suspectes ainsi que les disparitions et vols significatifs doivent être signalés au point de contact national désigné.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT E2  
 Seuil bas : 200 t  
 Seuil haut : 500 t  
 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS P8  
 Seuil bas : 50 t  
 Seuil haut : 200 t

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

### Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Maladies Professionnelles (Code de la sécurité sociale R. 461-3, France): Non applicable

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9): 4441 4511

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Les informations issues de l'évaluation de la sécurité chimique des substances présentes dans le produit sont intégrées dans les rubriques appropriées de la présente fiche de données de sécurité, chaque fois que nécessaire.

## RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Classification	Justification
Liquides comburants 2, H272	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux 1, H290	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Irritation cutanée 2, H315	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves 1, H318	Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique 3, H335	Méthode de calcul
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique 2, H411	Méthode de calcul

### Texte complet pour phrase H

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ANIOXY-SPORE TWIN IP STERILE CONCENTRE

Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

**INFORMATIONS RÉVISÉES** : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.